

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 1/24/0312 du 2 août 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société INDORAMA VENTURES MOBILITY Luxembourg SA l'autorisation pour la modification du délai de mis en exploitation (1/21/0018) à Steinfort, 34, rue de Schwarzenhof ;
- l'arrêté N° 1/24/0325 du 9 août 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société BESA Luxembourg SARL l'autorisation pour la cessation d'activités d'une aire de lavage et de stockage de substances et mélanges classés à Steinfort, 62, rue de Koerich ;
- l'arrêté N° 3/2024/0025/164 du 19 juillet 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à HILBERT SA l'exploitation d'un stockage de matières plastiques et d'un dépôt de bois à Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins


Sammy Wagner
Bourgmestre




Debbie Houss
Secrétaire communal f.f.